



Vide-Grenier du Sou des Ecoles

Dimanche 24 Novembre 2024

SALLE POLYVALENTE de 8 heures à 17 heures 30 - Ouverture de la salle aux exposants à **6H30**.

EMPLACEMENT :

Prix : 7 € le mètre

Profondeur 1,75 m x **3 mètres uniquement.** Possibilité de prendre 2 x 3m soit 6 mètres
2 personnes comprises par stand.

Prêt d'office d'1 table pour les emplacements (soit 2 tables pour 6m).

Possibilité de restauration sur place

Les emplacements sont délivrés dans l'ordre de réception des inscriptions.

Toute inscription incomplète (bulletin d'inscription signé + chèque + règlement signé + copie carte d'identité + chèque caution) ne sera **pas du tout prise en compte.** (Pas de réservation de l'emplacement demandé dans l'attente de l'inscription complète).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter sdefleurieux@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner **avant le 18 novembre 2024**

A Sou des Ecoles

27 Place Benoît Dubost - 69210 Fleurieux sur l'Arbresle

(pas d'inscription par mail puisque le règlement doit être joint).

Je soussigné(e), NOM : **Prénom :**

Né(e) le **à :** **Dépt :**

Adresse :

CP : **Ville :** **Tél (portable)**

Email :

(Confirmation d'inscription envoyée par email ou sms)

Titulaire de la pièce d'identité n° **délivrée le**

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce)
- N'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Réservation emplacement		Emplacement choisi
3 mètres x 7€	Soit 21€	<input type="checkbox"/>
6 mètres x 7€	Soit 42€	<input type="checkbox"/>
	Total à régler	euros

Vérifiez que votre inscription puisse être validée :

- bulletin d'inscription complété et signé
- chèque correspondant (à l'ordre du Sou des Ecoles)
- règlement signé (au verso de cette feuille)
- photocopie pièce d'identité jointe
- chèque caution 30 euros (à l'ordre du Sou des Ecoles)

DATE :

SIGNATURE :

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Vous pouvez vendre : meubles, bibelots, antiquités, livres, jouets, fripes, petit électroménager, pièces autos, collections diverses, matériels : de pêche, de sport, de camping, de puériculture...

- à l'exclusion de : produits périssables, animaux, tous types d'armes, produits dangereux.
- sont également interdits sur l'espace "vide-grenier" : **pose d'affiches publicitaires, installation de réchauds, grills ou objets dangereux.**

Le Sou des Ecoles se réserve le droit de refuser et d'exclure tout objet ou matériel non conforme le jour de la vente.

Pour des raisons de sécurité, les animaux de compagnie ne peuvent être acceptés dans la salle.

- 1- Les exposants doivent être obligatoirement munis de leur papier d'identité le jour de la manifestation.
- 2- Les emplacements sont mis à disposition à partir de **6h30**, s'ils ne sont pas occupés à **8h00**, ceux-ci seront réattribués.
- 3- Chaque stand comprend deux exposants. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du droit d'entrée.
- 4- Toute vente ne doit débuter **qu'à compter de 8h00**. Les exposants sur place doivent également respecter cet horaire et ne peuvent effectuer d'achats auparavant.
- 5- Par respect pour les visiteurs qui ont payé leurs entrées, il est strictement **interdit** aux exposants de quitter la salle **avant 17h15**, même s'ils ont tout vendu. Rangement possible **à partir de 17h**.
- 6- Un chèque de caution de 30 € vous est demandé à l'inscription. Celui-ci sera encaissé en cas de non-respect de ces horaires (chèque détruit après la manifestation).

En résumé :

Ouverture de la salle :

- aux exposants : **6h30**
- au public : **8h00**

Départ de la salle des exposants :

- Interdit **avant 17h15**
- Rangement à partir de 17h00

Fermeture de la salle au public : 17h30

- 7- En aucun cas, la location des emplacements ne sera remboursée en cas d'absence.
- 8- Aucune responsabilité du Sou des Ecoles ne pourra être engagée en cas de vol ou dégradation des objets.
- 9- L'emplacement est délimité de part et d'autre ; l'exposant se doit de respecter cette délimitation et ne doit en aucun cas "déborder". L'organisation est à même de signaler le moindre débordement.
- 10- Chaque participant doit restituer son emplacement en bon état de propreté.
Ne laisser aucun objet, carton, sac ... dans la salle et à l'extérieur (local poubelle compris)
Tout matériel non vendu devra être impérativement récupéré par son propriétaire à la fin de la manifestation.

Tout litige sera réglé par l'association organisatrice.

Le fait de participer à ce vide grenier implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.

Tout non respect du dit règlement pourra engendrer le refus d'une éventuelle prochaine participation à un autre vide grenier organisé par le Sou des Ecoles.

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

Signature de l'exposant